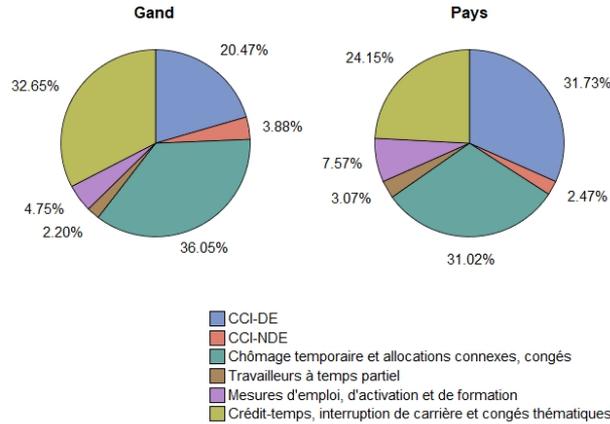


Entité: Gand



Directeur: Mieke JAENEN
 Nombre d'agents: 301
 Nombre en équivalents à temps plein: 250

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	976.559	13,3
Assurés contre le chômage (2)	516.441	13,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	486.097	14,5
Taux du chômage (4)	4,1	

Vision globale 2021	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	220.765	11,9
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	2.480	8,1
Dossiers litiges achevés	13.234	11,9
Contrôles achevés	17.252	15,2
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	6.790	13,6
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	73	22,4
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2020	1.101,2	11,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	735,0	10,0
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	28,3	6,7
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	9,1	9,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2021)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	21.250	8,1	
		Après études	1.100	4,2	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.697	8,7	
		Chômage avec complément d'entreprise	1.290	11,9	
		Allocation de sauvegarde	263	11,2	
		Hommes	14.340	8,0	
		Femmes	11.260	7,9	
		Chefs de ménage	5.883	6,6	
		Isolés	6.370	7,3	
		Cohabitants	13.347	9,2	
		Total	25.600	8,0	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	367	13,8
		Chômage avec complément d'entreprise	4.344	20,3	
Chômeurs âgés	65	14,5			
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	76	16,9			
Total	4.852	19,4			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	55	7,0	
		Période non rémunérée dans l'enseignement	259	9,1	
		Vacances jeunes	534	21,7	
		Vacances senior	28	16,0	
		Congés: soins d'accueil	25	17,8	
		Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	2.713	8,9
			Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	36	8,1
Total	2.749	8,8			
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	0	0,0	
		Programmes de transition	0	0,6	
		SINE	824	10,4	
	Mesures pour travailleurs	746	17,1		
	Mesures de formation	Formation professionnelle	3.681	15,4	
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	400	4,7	
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Autres	0	0,2	
Dispenses d'IDE particulières	Allocation de licenciement	0	33,3		
	Allocation en compensation de licenciement	294	17,3		
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Activités à l'étranger	Activités ALE ou APS	2	49,1	
			107	8,8	
	Interruption de carrière	Avec allocations	5.489	13,2	
		Sans allocations	122	13,0	
		Total	5.611	13,2	
	Crédit-temps	Avec allocations	16.278	17,9	
		Sans allocations	1.314	17,2	
		Total	17.592	17,8	
	Congés thématiques	Avec allocations	16.780	17,0	
		Sans allocations	848	16,8	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2021)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Assistance médicale	3.430	17,8
		Aidants proches	21	21,5
		Congé parental	14.095	16,8
		Congé pour soins palliatifs	83	24,4
		Total	17.628	17,0
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.984	4,1
	Autres attestations		6.953	7,4
	Total		8.937	6,3

(1) Population au 1er janvier 2021 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2020. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2020 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2020; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2020 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).